

ARRÊTÉ DE TRAVAUX PORTANT RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION PLANTATIONS D'ARBRES SUR DIVERSES VOIES COMMUNALES

DST-CD/SF n°ST2024-ARR.081 Ville de Montfermeil

LE MAIRE DE MONTFERMEIL,

Vu les articles L.2213-1 et L. 2521-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.417.10 du Code de la route,

Vu la demande formulée par la commune de Montfermeil, à l'entreprise LES QUATRE SAISONS, en date du 05 février 2024,

Vu la demande de prolongation présentée par l'entreprise, en date du 27 mars 2024,

Vu l'avis du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant que la ville de Montfermeil autorise la remise en état des espaces verts par l'entreprise susnommée, dans le cadre de plantations d'arbres, dans les diverses voies de la commune figurant en annexe,

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer le stationnement et la circulation, pour lesdits travaux effectués sur le domaine public par l'entreprise :

LES QUATRE SAISONS – 37, rue du Général de Gaulle – BP 50 - 93370 MONTFERMEIL Tél : 01.43.88.15.11 – Courriel : secretariat@les4saisons-paysagiste.fr

Considérant que ces travaux seront prolongés jusqu'au 30 avril 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

L'arrêté n° ST2024-ARR.037, notifié le 08 février 2024, sera prolongé jusqu'au mardi 30 avril 2024 inclus.

L'entreprise LES QUATRE SAISONS est autorisée à intervenir dans chaque zone qu'elle devra baliser pour lesdits travaux, dans les diverses voies de la commune figurant en annexe, jusqu'au mardi 30 avril 2024 inclus.

ARTICLE 2

Jusqu'au mardi 30 avril 2024 inclus, le stationnement, protégé par une signalisation réglementaire, sera interdit et rendu gênant à tout véhicule, sauf aux véhicules de l'entreprise, au droit et à l'avancement des travaux, des deux côtés de la voie.

ARTICLE 3

Jusqu'au mardi 30 avril 2024 inclus, la circulation, au droit et à l'avancement des travaux, sera règlementée et protégée, pour lesdits travaux, par une signalisation à alternat manuel. La vitesse des véhicules sera limitée à 30km/heure au droit des travaux.

ARTICLE 4

Jusqu'au mardi 30 avril 2024 inclus, le cheminement piéton, protégé par une signalisation réglementaire, sera dévié côté opposé aux travaux.

ARTICLE 5

Les barrages et panneaux indicateurs nécessaires à la protection du chantier, ainsi que la signalisation, seront posés et entretenus à la diligence de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 6

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules gênants seront retirés par les services de police et placés en fourrière aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE 7

Le présent arrêté est affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs Communaux.

ARTICLE 8

Le présent arrêté est transmis au Directeur Général des Services, au Commissaire de Police du Commissariat de Clichy-sous-Bois / Montfermeil, au Capitaine de la 14ème Compagnie des Sapeurs-Pompiers, au Directeur des Services Techniques Municipaux, au Responsable de la Police Municipale, au SIETREM, à la RATP, à TRANSDEV, aux entreprises, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Montfermeil, le 02 avril 2024.

POUR AMPLIATION

Pour le Maire, Par délégation,

L'Adjoint au Maire,

Mohamed DAHMOUNI

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publié - Notifié le 0 9 AVR. 2024 Montfermeil, le 0 9 AVR. 2024 Pour le Maire, par délégation

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93 100 Montreuil-sous-Bois.

ANNEXE:

Voie	Localisation	Nom des essences	QUANTITES
Ecole	Arc en Ciel (MAT)		
Avenue	Atwood	Prunus serrulata 'Kanzan'	10
Avenue	Bégonias	Robinia pseudoacacia	1
Rue	Berthe Morisot (Zone piétonne)	Prunus avium 'Plena'	2
Avenue	Bleuets	Acer platanoïdes	1
Avenue	Bleuets	Acer platanoïdes 'Crimson King'	2
Rue	Caroline Aigle	Prunus serrulata	1
Ecole	Christiane Coulon (élémentaire)	Essences en concertation avec l'école	2
Chemin	Clos Roger	Betulas pubescans	2
Rue	Corot	Acer pseudoplatanus	1.
Chemin	Côte de Change	Prunus cerasifera ' Nigra'	1
Rue	Degas	Betulas utilis 'jacquemontii'	10
Avenue	Denis Papin	Acer negundo	1
Avenue	Descartes	Catalpa bignoïdes	2
Rue	Elise Deroche	Prunus serrulata	1
Rue	Fontaine Jean Valjean	Prunus cerasifera	2
Rue	Général Leclerc	Prunus cerasifera ' Pissardii'	13
Boulevard	Hardy	Sophora japonica	1
Place	Jean Mermoz (Terre-Plein)	Tlia tomenbtosa	1
Rue	Lavoir	Acer negundo	2
Avenue	Montgolfier	Acer pseudoplatanus	2
Avenue	Montgolfier	Prunus	1
Avenue	Paul Cézanne	Fraxinus angustifolia 'Raywood'	6
Avenue	Paul Cézanne (Zone Espaces Verts)	Acer	1
Avenue	Paul Cézanne (Zone Espaces Verts)	Carpinus	3
Avenue	Paul Cézanne (Zone Espaces Verts)	Picea	1
Avenue	Peupliers	Malus x	3
Avenue	Sauvage	Prunus pissardii	11
Avenue	Sept Iles	Prunus serrulata 'Kanzan'	2
Rue	Utrillo	Amélanchier tige	2
Avenue	Verveines	Liquidambar styraciflua	13
Avenue	Victor Hugo	Platanus x acerifolia	1
		TOTAL	102